Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-212600886-20250512-DELIB2025_29-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 13 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.29 Séance du 12 mai 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 12 mai 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 mai 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Christian RAMAT, M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 22

Mme Nathalie ZAMMIT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de création d'une chambre funéraire par la société Pompes Funèbres Marbrerie BRUN

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Monsieur le rapporteur informe le Conseil municipal qu'un dossier de création d'une chambre funéraire a été déposé par Monsieur Alexandre BRUN, gérant de la société Pompes Funèbres Marbrerie BRUN, dont le siège est situé 155 chemin du Balcon, 26190 Saint-Jean-en-Royans.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment situé au 315 impasse de la Fée Électricité, sur les parcelles cadastrées section AC n°21, 180 et 181 pour une surface totale de 288 m², comprenant notamment :

- un hall d'entrée et un salon d'accueil (21 m²),
- un sanitaire PMR (4,5 m²),
- trois chambres funéraires (52,9 m²),
- une salle de cérémonie de 81,6 m² (capacité 50 personnes),
- une salle de soins (14,4 m²) et un garage (28,6 m²),
- un parking de 14 places dont une pour Personne à Mobilité Réduite.

Les horaires d'ouverture prévus sont de 9h00 à 18h00, du lundi au samedi, avec une ouverture envisagée en septembre 2025.

La commune, forte de près de 7 000 habitants et disposant de trois cimetières, ne bénéficie à ce jour d'aucune infrastructure de pompes funèbres sur son territoire. L'implantation de cette chambre funéraire répond à un besoin réel de service public, en facilitant l'organisation des obsèques pour les familles.

Cette création est soumise à autorisation préfectorale, après avis du Conseil Municipal et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la création d'une chambre funéraire sur la commune de Chatuzange-le-Goubet, par la société Pompes Funèbres Marbrerie BRUN ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-212600886-20250512-DELIB2025_29-DE

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Die, accompagnée des pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,